

COMPTE RENDU N°24
CONFERENCE REGIONALE DU TRAVAIL
& PAYS CORBIERES MINERVOIS
Réunion de la commission thématique
« Professionnalisation et évolution des services à la personne »

Membres présents : Emmanuelle BENSON (Pays Corbières & Minervois), Walter BENAZET (Pays Corbières & Minervois), Emmanuelle TEBOUL (ADHCo), Blandine SEHEBIADÉ (CLIC Corbières Minervois), Pierrette PICAREL (CFTC Aude), Simon ROUZIGNAC (CFDT, URI LR), Odile DEMOL (CFDT IntercO), Anne Sophie Hosking (Conseil de Développement Pays Corbières & Minervois)

Lieu : Pays Corbières Minervois, Maison Gibert, 24 rue Max Dormoy - Lézignan Corbières
Date : 17 mars 2008 à 14h.

Objet de la réunion :

Suite à la réunion précédente du 12 février, il s'agit de travailler plus précisément sur l'une des trois thématiques sur lesquelles un accord cadre territorial pour le développement de l'emploi et des compétences pourrait être signé entre les partenaires sociaux, l'Etat et le Pays Corbières & Minervois. Il s'agit de savoir ce qui se fait déjà au niveau des accords de branches dans le secteur de l'évolution et de la professionnalisation des services à la personne et de voir à partir de cet état des lieux ce qui peut être inclus dans un accord cadre territorial.

1 - Rappel de la réunion précédente

Lors de la réunion du 12 février 2008, la manière de travailler à la mise en place d'un accord cadre territorial a été définie. Il s'agit de définir des thèmes sur lesquels cet accord cadre peut porter. Ces thèmes doivent être définis en fonction des actions menées par le Pays ainsi que de ce qui se fait au sein des organisations paritaires. Un travail en groupe restreint se fera un retour à l'ensemble des partenaires.

A la fin de la réunion, les objectifs de départ ont bien été validés :

⇒ 3 axes de travail se sont dégagés:

- **Analyse et accompagnement des mutations agricoles**
- **Professionnalisation et évolution des services à la personne**
- **Développement et professionnalisation des métiers de l'éco construction**

⇒ **Pour chacune de ces thématiques, un constat a été posé**

Il existe plusieurs formes et types de services à la personne : aide à domicile, multiservice, service médicalisé, etc.

Comme l'ensemble du département de l'Aude, le Pays Corbières & Minervois présente une particularité au niveau des services d'aide à domicile car ceux-ci sont portés par les communautés de communes (5 sur 6).

Les emplois dans ce secteur sont bien souvent peu qualifiés et à temps partiel, même si des plans de formation ont été mis en place par les collectivités employeur.

2 – Synthèse des débats - *En italique, rappel de la réunion précédente*

Actions en cours

Schéma de services au public mené par le Pays Corbières & Minervois => Etat des lieux réalisé, actuellement en phase de définition de la stratégie et du plan d'action possible.

Les actions ciblées dans l'accord cadre pourraient contribuer en partie à la déclinaison opérationnelle du schéma de services.

Première discussion sur la définition de l'aide à domicile : celle-ci ne se limite pas à la personne âgée, mais recouvre plus largement la définition donnée par la loi Borloo et les services accessibles grâce au CESU.

Cependant, une partie de la discussion va tourner autour de la question de la prise en charge du service d'aide à domicile (SAD), réalisée par les Communautés de communes, et il s'agit ici dans l'état actuel quasi uniquement de l'aide aux personnes âgées (solvabilisée par l'APA versée par le Conseil Général), ainsi que de l'aide aux personnes handicapées (APH).

Actions possibles au niveau territorial

⇒ Travail sur les **échelles de viabilité et de cohérence du service d'aide à domicile** :

Accompagnement de l'évolution et de la **mutualisation du service sur la zone des Corbières** (secteurs de Lagrasse, Mouthoumet, Durban, Tuchan + voir possibilités d'élargissement ou de lien avec Lézignan) de façon à en garantir la qualité et la pérennité. La qualité tant au niveau de l'emploi qu'au niveau du service.

La qualité au niveau de l'emploi passe la mise en place d'un vrai poste de coordination. Aujourd'hui ce poste n'est pas réellement pris en compte dans les Communautés de communes qui gèrent pour la plupart du temps ces services d'aide à domicile, (sauf sur le territoire de Mouthoumet où le service est géré par une association : l'ADHCo). La coordination étant bien souvent uniquement abordée sous l'angle de la gestion des plannings, seuls les postes de prestation de services sont développés.

D'autre part la qualité de l'emploi est également liée à la formation, le niveau de qualification peut et doit être reconnu par la formation.

L'aspect formation rejoint également la qualité du service rendu : développer la formation permet d'améliorer le service rendu. La formation doit aussi permettre d'augmenter le nombre d'heures de ces services sur ces secteurs, car aujourd'hui certaines heures sont refusées par manque de qualification.

Pour être **prestataire de services**, il faut avoir un agrément qualité délivré par la DDTEFP, qui ne peut être obtenu qu'en fonction de critères liés à la professionnalisation du service. L'organisme doit donc disposer :

- ❖ d'un projet et d'objectifs de service
- ❖ d'outils de suivi : livrets des services, cahier évaluation suivi,...
- ❖ d'un personnel ayant les qualifications requises

Si l'organisme souhaite être seulement **mandataire** (mettre face à face l'offre et la demande en ne s'occupant que de l'aspect administratif (bulletins de salaire des employés,...), seule une autorisation donnée par le Conseil Général est nécessaire.

Au-delà de ça, il existe un agrément simple, également remis par le DDTEFP qui permet de faire des interventions de ménages chez les particuliers.

Aujourd'hui, un rapprochement entre les territoires de Tuchan et de Mouthoumet est en cours afin de préserver la continuité et la qualité du service. Un Groupement de Coopération Médico Social pourrait être mis en place à brève échéance.

⇒ Dans le domaine **médico social, travail en réseau avec les équipements structurants** existant :

La réflexion suivante porte sur le champ de prestation couvert par les services d'aide à domicile et sur le potentiel de développement de prestations complémentaires (diversification du service).

Qu'est ce qu'on entend par aide à domicile ? Aller au-delà de ce qui est fait pour les personnes âgées. Aller vers de la garde d'enfants, de personnes handicapées, du portage de repas, du transport de personnes (par exemple des personnes âgées ou handicapées pour aller faire des courses).

Pour s'occuper de personnes âgées ou d'enfants de moins de 3 ans il faut un diplôme de niveau 5 : auxiliaire de vie, ou auxiliaire en vie sociale ou BEP sanitaire et social (option aide à domicile).

N.B. : le projet de Maison de retraite de Talairan porté par ASEI a été refusé par le CROSME pour désaccord sur la forme (montage du projet) mais pas sur le fond.

Proposition : L'accord cadre peut permettre d'aider au financement de l'étude de faisabilité de la mutualisation du SAD (réfléchir à l'organisation juridique, aide à la décision,...).

La CLI et les services du Conseil Général disposent des éléments concernant les services d'aide à domicile des diverses Communauté de communes (statuts, budgets, etc.), ce qui donne déjà une bonne base pour une mission d'accompagnement.

La question de la mutualisation et de l'évolution du service doit être posée rapidement afin de répondre à une urgence du territoire, cependant, l'échelle de travail peut dépendre des accords politiques et des volontés d'engagement du changement ; il faut voir si l'échelle du Pays est pertinente ou si elle doit être redécoupée en micro bassins de services => c'est tout l'objet du schéma de service qui est en cours de finalisation.

En parallèle d'un accompagnement spécifique à l'organisation du SAD actuel, plusieurs pistes de réflexion prospective sont à mener :

- Positionnement du service public par rapport au service privé (secteur lucratif)
- Organisation du service à partir des EHPAD existants => 3 sur le territoire de Lézignan, 2 sur le territoire de Ginestas (Sallèles d'Aude, Saint Marcel), 2 sur le territoire de Durban.
- Travail en lien et réseau
- Travail sur les projets de Maison de Santé (Tuchan, Saint Laurent de la Cabrerisse)

Si le travail de réflexion est bien mené, et existe au niveau des services d'aide à la personne, cela pourra aider à la réflexion en réseau des actions dans le cadre du secteur médico-social.

Aujourd'hui, il existe une vraie difficulté à mettre autour de la table les médecins, les infirmiers et tout le personnel soignant avec les personnes s'occupant du social (services à la personne notamment).

5 –Planning des prochaines réunions

La **prochaine réunion** de la Commission « Dialogue social territorial Corbières Minervois » se déroulera le 21 mai à 14h30

Lieu : Pays Corbières Minervois, Maison Gibert, 24 rue Max Dormoy, Lézignan-Corbières

Pour info / contact

Secrétariat de la CRT, Yves Jolis : yves.jolis@yahoo.fr

Pays Corbières Minervois, Emmanuelle Benson : direction@payscorbieresminervois.fr

Pays Corbières & Minervois, Walter Bénazet : economie@payscorbieresminervois.fr